

*Initiatives ministérielles*

Dans le recensement de 1991, 9,2 p. 100 de la population du Québec se déclarait de langue maternelle anglaise, alors que 11,2 p. 100 déclarait parler anglais à la maison. Plutôt que de continuer à jouer à l'autruche, le Canada aurait quelques leçons à tirer de ce qui se fait au Québec.

Voyons maintenant comment le fédéral applique sa politique de bilinguisme dans sa propre fonction publique. Prenons le cas des Affaires étrangères, secteur névralgique pour représenter le Canada dans le monde et pour assister les gens d'affaires du Québec entre autres.

Dans des rapports récents de ce ministère, on apprend que seulement 42 p. 100 des diplomates canadiens étaient bilingues, que 23 p. 100 des diplomates sont des francophones et qu'ils sont bilingues à plus de 95 p. 100. Par déduction, on doit donc conclure que seulement 25 p. 100 des diplomates canadiens anglais parlent le français, ce qui est tout à fait inadmissible dans la position qu'ils occupent de représenter un pays qui se dit officiellement bilingue.

Les conséquences de l'absence de bilinguisme chez les représentants canadiens à l'étranger sont bien connues. Le client francophone unilingue, qu'il soit commerçant ou citoyen en détresse à l'étranger, ne peut parler convenablement avec près de 60 p. 100 des agents des ministères. Il ne peut avoir accès aux documents de travail non classifiés qui sont rédigés en anglais seulement, et ne peut s'adresser qu'à une minorité de diplomates des ambassades canadiennes à l'étranger.

Ce problème de l'unilinguisme anglophone d'un grand nombre de nos diplomates prend plus d'importance quand l'ambassade est de petite taille.

Et que pensent les étrangers en découvrant que l'ambassadeur canadien, diplomate de carrière, ne parle pas français? Le Canada est un pays unilingue anglais.

• (1215)

Regardons du côté du ministère de la Défense maintenant. Parmi l'ensemble des effectifs francophones, civils et militaires, 48,1 p. 100 sont bilingues, tandis que seulement 6,9 p. 100 des effectifs anglophones le sont. De plus, 23,4 p. 100 des francophones sont dans des unités de langue anglaise et seulement 1,7 p. 100 des anglophones sont dans des unités de langue française. Ceci est injustifiable. Et ce qui rend encore aujourd'hui ces statistiques plus déprimantes, c'est la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean. Ces deux ministères ne sont en fait que des microcosmes de la situation générale dans la fonction publique fédérale.

Dans son dernier rapport sur la situation linguistique dans la fonction publique fédérale, le Conseil du Trésor nous disait qu'au Québec, pour une minorité linguistique qui représente 10 p. 100 de la population, le gouvernement fédéral avait une fonction publique bilingue à 52,7 p. 100, soit 15 945 postes sur un total de 30 234.

Si on appliquait ce principe dans le reste du Canada, le nombre de postes bilingues devrait être de 30 666 au lieu de 7 465 comme il l'est actuellement. Il y a là un déficit criant et honteux de 23 000 postes bilingues de fonctionnaires. Il est à noter que la minorité la plus défavorisée par le gouvernement fédéral après celle du Yukon est la minorité francophone du Nouveau-Brunswick où, pour 33 p. 100 de francophones, on a seulement 39,4 p. 100 de postes bilingues dans la fonction publique fédérale. Si on appliquait au Nouveau-Brunswick le même ratio qu'au Québec, c'est toute la fonction publique fédérale de cette province qui devrait être bilingue.

Il est clair pour moi que vu d'Ottawa, un francophone n'équivaut pas à un anglophone, puisque lorsque arrive le temps de le servir dans sa langue, l'anglophone a droit aux services alors que le francophone doit parler anglais. Et de multiples recherches démontrent que l'incapacité d'avoir un service dans sa propre langue est un facteur qui contribue grandement à l'assimilation.

Si le gouvernement fédéral avait vraiment pour objectif d'amener le Canada vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais, il investirait en ce sens, c'est-à-dire qu'en ce qui a trait aux bourses liées à la formation linguistique, il privilégierait les anglophones du Canada qui ont une faible connaissance du français plutôt que les francophones qui, eux, généralement connaissent assez bien l'anglais. Eh bien, non, le ministère du Patrimoine canadien fait l'inverse! Dans son rapport, le commissaire aux langues officielles nous apprend, à la page 13, que sur les 7 301 bourses versées en 1992-1993 pour les cours d'été de langues, 3 150 ont été données à des Québécois. Ce programme comme bien d'autres sert à angliciser le Québec, non à bilinguiser le Canada.

Ici, je ne peux m'empêcher de parler de la différence de traitement entre les deux réseaux anglais et français de la Société Radio-Canada. Alors que la Société Radio-Canada investit en moyenne 18 390 \$ par heure de production au réseau français, elle en investit le double, soit 37 496 \$ pour son réseau anglais, et ce, avec la bénédiction du gouvernement fédéral, de son ministère du Patrimoine canadien et du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

La Société Radio-Canada reste à cet égard un exemple clair et net du statut que réserve le gouvernement fédéral au français au Canada et de la collusion des institutions canadiennes dans l'application de cette inégalité de statut.

Je ne peux m'empêcher de clore ce chapitre qui porte sur l'échec de 25 années de politique sur le bilinguisme sans vous faire part d'un extrait du contenu de l'édition estivale du magazine du commissaire aux langues officielles intitulé: *Langue et société*. Cette édition portait sur l'accessibilité des services de santé dans la langue de la minorité. On y lisait, et je cite: «Le gouvernement de la Colombie-Britannique a institué un programme d'accès à des services multilingues. Le français n'y figure cependant pas, même si les francophones forment le cinquième groupe ethnique en importance dans la province. L'assistance linguistique est offerte en chinois (mandarin et canton-